

DOKUMENTATION · ANALYSE · DIFFUSION

Sélection d'article sur la politique suisse

Requête	19.04.2024
Thème	Sans restriction
Mot-clés	Protection de la nature
Acteurs	Solothurn
Type de processus Date	Sans restriction 01.01.1990 - 01.01.2020

Imprimer

Éditeur

Année Politique Suisse Institut für Politikwissenschaft Universität Bern Fabrikstrasse 8 CH-3012 Bern www.anneepolitique.swiss

Contributions de

Freymond, Nicolas Porcellana, Diane

Citations préféré

Freymond, Nicolas; Porcellana, Diane 2024. *Sélection d'article sur la politique suisse: Protection de la nature, Solothurn, 2008 - 2019*. Bern: Année Politique Suisse, Institut de science politique, Université de Berne. www.anneepolitique.swiss, téléchargé le 19.04.2024.

Sommaire

Chronique générale		
Infrastructure et environnement	•	
Protection de l'environnement		
Protection de la nature		

Abréviations

BAFU	Bundesamt für Umwelt
OFEV	Office fédéral de l'environnement

Chronique générale

Infrastructure et environnement

Protection de l'environnement

Protection de la nature

ACTE ADMINISTRATIF DATE: 02.12.2008 NICOLAS FREYMOND À l'issue de la procédure ouverte en décembre 2007, lors de l'entrée en vigueur de l'ordonnance sur les parcs, l'OFEV a reçu dix demandes de parcs d'importance nationale de la part des cantons. Parmi celles-ci, neuf portent sur la création d'un parc naturel régional et concernent les régions du Binntal (VS), du Thal (SO), de Ela (GR), du Chasseral (BE et NE), du Diemtigtal (BE), du Gantrisch (BE et FR), du Thunersee-Hohgant (BE), de l'Entlebuch (LU) et du Val Müstair (GR). La dixième demande vise à la création d'un parc naturel périurbain au Sihlwald (ZH). Au terme de son évaluation, l'OFEV a accepté tous les projets puis, dans un deuxième temps, conclu avec les autorités cantonales concernées les conventions-programmes définissant les prestations fournies par les cantons et le financement alloué par la Confédération pour la période 2008-2011. L'OFEV a par ailleurs attribué le label de parc naturel d'importance nationale au parc de l'Entlebuch. 1

ACTE ADMINISTRATIF DATE: 27.10.2009 NICOLAS FREYMOND L'OFEV a approuvé neuf des onze demandes de parcs d'importance nationale présentées par les cantons depuis décembre 2007. Outre le parc de l'Entlebuch (LU) l'année précédente, l'office a délivré le label « Parc » au parc naturel de Thal (SO) et au parc naturel périurbain de Zurich-Sihlwald (ZH) pour une durée de dix ans. La Suisse compte ainsi désormais quatre parcs d'importance nationale. Sept projets de parcs naturels régionaux ont également été approuvés et recevront des aides financières de la Confédération d'un montant total de 5,6 millions de francs pour la période 2009-2011. À cette fin, l'OFEV a publié, à l'automne, une première série de projets de convention-programme entre l'office et les cantons concernés pour la création et la gestion des parcs du Doubs (JU), de la Gruyère (FR) et du Pays-d'Enhaut (VD), du Jura vaudois et de la biosphère du Val d'Hérens (VS). En échange d'une contribution variable de la Confédération, les autorités cantonales contractantes se sont engagées à préserver et mettre en valeur la qualité de la nature et du paysage, à renforcer les activités économiques selon les standards du développement durable et à dispenser une sensiblisation et une éducation à l'environnement. Les négociations pour les projets de parc du Binntal (VS), de Ela (GR), du Chasseral (BE et NE), du Diemtigtal (BE), du Gantrisch (BE et FR) et du Thunersee-Hohgant (BE) étaient toujours en cours au terme de l'année sous revue. L'OFEV a par ailleurs rejeté les demandes tessinoise et grisonne pour les projets de parcs nationaux « Parco nazionale del Locarnese » et « Biosfera Val Müstair », en raison respectivement des conséquences du désistement de la commune de Cevio (Val Maggia) et d'un dossier lacunaire. Sur invitation de l'office, les autorités cantonales concernées soumettront des dossiers révisés courant 2010. ²

AUTRE
DATE: 15.07.2019
DIANE PORCELLANA

Le val Calanca hébergera le seizième parc naturel régional, mais le premier parc naturel de Suisse italienne. Le parc s'étendra sur les territoires des communes de Buseno, de Calanca, de Rossa et partiellement sur la commune de Mesocco. Le projet de parc a vu le jour suite au rejet de la votation communale sur le parc national Adula. L'OFEV a déjà octroyé au projet le statut de candidat permettant de développer les offres et projets dans les domaines du paysage, de la protection de la nature et du tourisme. Il soutiendra financièrement la création du parc. En parallèle, il a renouvelé le label du parc naturel régional de Thal et du parc périurbain de Zurich Sihlwald pour une période de dix ans. ³

¹⁾ Presse des 9.2 et 3.9.08; Lib., 17.7.08 (Entlebuch); OFEV, communiqué de presse, 2.9 (acceptation) et 2.12.08 (conventions).

²⁾ Presse des 20.3 et 29.8.09; NZZ, 2.12.09; OFEV, communiqué de presse, 28.8.09; FF, 2009, p. 6716 ss.

³⁾ Communiqué de presse OFEV du 15.7.19